



Eleventh Annual Pledging Conference for the Implementation of the Anti-Personnel Mine Ban Convention

Déclaration prononcée par

S.E. M. Julien Thöni
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la conférence du désarmement

Genève, le 9 mars 2026

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Convention et vous faire part de notre gratitude pour la manière dont vous vous acquittez de votre tâche. L'accession de la Zambie à cette importante fonction témoigne de l'engagement de votre pays en faveur de la lutte antimines. Permettez-moi de vous assurer du soutien entier de la Suisse dans l'accomplissement de votre fonction.

L'Unité d'appui à l'application joue un rôle clé dans la Convention. Son soutien est essentiel pour les pays affectés dans la mise en œuvre des obligations au titre de la Convention, tout comme il est primordial pour les différents comités et titulaires de tâches. Nous tenons à remercier le directeur de l'Unité, ainsi que tous ses autres membres pour la manière dont ils remplissent leurs fonctions. Ce soutien aux Etats parties a été d'autant plus important ces derniers mois, alors que la Convention est confrontée à d'importants défis.

Madame la Présidente,

Il est important que le niveau des contributions versées à l'Unité reste globalement stable d'une année à l'autre, afin de garantir que le budget adopté par les Etats

parties soit pleinement couvert. Nous encourageons tous les États parties en mesure de le faire à soutenir l'ISU par des contributions.

Dans ce contexte, nous avons le plaisir de communiquer la poursuite de notre soutien financier à l'Unité d'appui. La Suisse a conclu, en 2025, un accord biannuel avec l'ISU, prévoyant une contribution annuelle de 60'000 francs suisses pour 2026. Les engagements pluriannuels renforcent l'Unité et lui permettent de planifier aussi sereinement que possible les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans son plan de travail.

Cet accord inclut également un engagement de la Suisse de verser 10'000 francs suisses au programme de parrainage pour 2026, afin de faciliter tout particulièrement la participation des États parties affectés par les mines antipersonnel, ainsi que des États proches d'adhérer à la Convention, aux réunions informelles et formelles de la Convention. Enfin, nous avons le plaisir confirmer que nous allons continuer à financer les réunions intersessions par le biais de notre contribution annuelle au Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je tiens à saisir cette occasion pour vous assurer de l'engagement continu de la Suisse en faveur de la lutte antimines à l'échelle mondiale. S'appuyant sur son plan d'action 2023-2026, la Suisse s'engage à atteindre l'objectif d'un monde dans lequel les populations peuvent vivre sans les risques des mines et autres engins explosifs, contribuant ainsi à un développement économique et social durable. La Suisse continuera notamment à soutenir de multiples États affectés par les mines en finançant des projets et en déployant des experts, comme elle le fait actuellement.

Je vous remercie Madame la Présidente.